

**Demandes d'installation pour un cirque,
obtention d'un arrêté d'occupation du domaine public**



Toutes les demandes doivent être formulées par mail à l'adresse suivante : svp.1arrete@ville-givors.fr

Les demandes doivent parvenir au minimum deux mois avant la date d'installation souhaitée

L'entreprise ou la Compagnie de cirque doit obligatoirement indiquer les renseignements suivants :

Dénomination de l'Entreprise ou de la Compagnie : _____

Adresse de l'Entreprise ou de la Compagnie : _____

Numéro de téléphone de l'entrepreneur : _____

Nom et prénom de l'entrepreneur représentant l'Entreprise ou la Compagnie : _____

Adresse mail pour l'envoi de l'arrêté d'autorisation : _____

Renseignements sur la demande

Nature du spectacle : _____

Localisation précise de l'occupation souhaitée : _____

Dimensions de l'emprise au sol, de l'intégralité de l'installation

Chapiteau, camions, caravanes, remorques, etc : _____

Longueur :

mètres

Largeur :

mètres

Date d'arrivée sur le site d'installation :
Dates et heures des représentations

Arrivée le:

Le : _____ De h à h

Le : _____ De h à h

Le : _____ De h à h

Le : _____ De h à h

Le : _____ De h à h

Date de désinstallation :
Date de départ du site

Désinstallation le :

Départ le :

Documents à fournir obligatoirement

la licence d'entrepreneur de spectacles attribuée par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

L'extrait du registre de sécurité dûment complété par l'organisateur exploitant

L'assurance responsabilité civile multirisque

Le certificat de capacité pour l'entretien et la présentation au public d'animaux vivants non domestiques délivré par le ministère de l'Environnement, le cas échéant

un extrait Kbis de **moins de 3 mois**

La fiche technique du chapiteau (surface, capacité des gradins, temps de montage et de démontage, plan) du convoi et des installations annexes

Une notice décrivant le spectacle

Le calendrier de la tournée et le nom de son responsable